

Observation 205 du 07/03/2023

Madame le Commissaire-Enquêteur,

Je m'oppose à ce projet éolien :

L'un des aspects les plus importants d'une enquête publique est l'information, la communication, la transparence.

La MRAE avec ses avis souvent bien rédigés fournit de précieuses données et informations aux habitants concernés par un parc éolien.

Il ne vous aura pas échappé que la MRAE ne s'est pas prononcée sur ce dossier : cela nuit bien évidemment à l'information du public, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la crédibilité des mesures de réduction avancées par « notre » promoteur.

Cette asymétrie de l'information entre le public et le promoteur ici est en totale violation de la charte du développement éolien en France.

Valider un tel parc dans ces conditions ne peut qu'avaliser ce types de pratiques que même le Ministère de la Transition Energétique reprouve et qui font l'éolien est si rejeté en France.

Merci.

Cdlt,

Sam Joab

86420 Princay